

## COMMUNIQUE DU GOUVERNEMENT

Ce vendredi 6 Novembre 2015, des évènements malheureux se sont produits à Mango, dans la préfecture de l'Oti.

Un Projet de renforcement du rôle de conservation du système national d'aires protégées du Togo (PRAPT) a été mis en œuvre dans plusieurs préfectures des Régions de la Savane et de la Kara y compris dans une partie de la préfecture de l'Oti.

Etant opposée à la mise en œuvre du même projet dans la Préfecture de l'Oti, une association dénommée « One Bloc » non enregistrée auprès du Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, et donc non titulaire d'un récépissé a organisé ce vendredi 6 Novembre 2015 une marche non autorisée du fait du non-respect du délai de dépôt de la déclaration préalable prévu par la Loi N° 2011- 010 du 16 Mai 2011 fixant les conditions d'exercice de la liberté de réunion et de manifestation pacifiques publiques.

Les forces de l'ordre appelées à faire respecter l'interdiction de manifester ont été confrontées à une réaction violente des manifestants entraînant ainsi des échauffourées entre ces derniers et les dites forces de l'ordre. C'est ainsi que les manifestants se sont emparés par la force de deux fusils à pompe. Ils ont ensuite sans ménagement saccagé la résidence du chargé dudit commissariat. Cette situation qui a dégénéré a malheureusement entraîné le décès par balle de deux manifestants. On déplore également du côté des manifestants 13 blessés dont 5 par balles et 8 blessés du côté des forces de sécurité.

Le Gouvernement présente ses sincères condoléances aux familles éplorées et sa compassion aux blessés.

Il invite la population de Mango au calme, à la retenue et réaffirme son entière disponibilité au dialogue permanent comme voie idéale de règlement de problèmes quelle que soit leur nature.

Le Gouvernement